LAMBALLE TERRE&MER
Communauté d'agglomération

Communiqué de presse

Vendredi 9 octobre 2026

La Piscine, centre aquatique : des fermetures techniques ponctuelles pour prioriser la sécurité des usagers

Depuis plus de 20 ans, La Piscine, centre aquatique communautaire situé à Lamballe-Armor, accueille chaque année plus de 115.000 visiteurs, dont 24.000 entrées scolaires et 21.000 entrées associatives. Elle est un équipement clef de la politique sportive de Lamballe Terre & Mer et de son dispositif d'apprentissage de la natation.

Depuis décembre 2024, l'équipement connaît des fermetures techniques ponctuelles et imprévues. Face à ce dysfonctionnement persistant, l'Agglomération a saisi la justice afin qu'une expertise indépendante soit menée, et fait le choix d'une totale transparence vis-à-vis des usagers.

Des fermetures techniques depuis fin 2024

À l'été 2024, La Piscine a fait l'objet d'un chantier de modernisation de son système de filtration d'eau. Ce chantier, mené par plusieurs intervenants, devait améliorer la qualité de l'eau et de l'air, et permettre de réaliser des économies d'énergie.

Depuis, le système de traitement de l'eau connaît des défaillances régulières qui ne garantissent pas toujours une qualité d'eau conforme aux exigences de l'Agence régionale de santé (ARS). Malgré les diagnostics successifs menés par l'ensemble des intervenants, Agglomération comprise, aucune cause précise n'a pu être identifiée à ce jour. La salle des machines, située sous les bassins, abrite un système complexe et sensible dont les appareils se mettent en défaut en cascade, ce qui ne facilite pas la détection de la panne.

La sécurité des usagers, une priorité pour l'Agglomération

La qualité des eaux de baignade dans les piscines publiques est rigoureusement encadrée par l'ARS. Des prélèvements sont réalisés au quotidien par des techniciens extérieurs et par les maîtres-nageurs sauveteurs (MNS). En application du principe de précaution, la procédure impose la fermeture du ou des bassins concernés dès qu'une analyse est non conforme. L'Agglomération privilégie ainsi systématiquement la santé des baigneurs.

Ces fermetures, totales ou partielles, sont dans la grande majorité des cas résolues dans la journée. Depuis septembre 2024, 258 jours ont été impactés, dont 24 avec une fermeture totale de l'équipement.

Une expertise judiciaire pour identifier l'origine du dysfonctionnement

Afin de clarifier la situation et permettre d'avancer sur ce dossier, Lamballe Terre & Mer a déposé, en juin 2026, un référé-expertise auprès du tribunal, qui désignera prochainement un expert indépendant. Ce dernier aura pour mission d'identifier la source de l'anomalie et l'échelle de responsabilité des différents intervenants.

L'Agglomération ne préjuge pas aujourd'hui des conclusions de l'expertise et ne commentera pas les thèses des parties : seul l'expert, désigné par le juge, établira les causes des dysfonctionnements et les solutions pour y remédier.

Le service public préservé

En dépit de ces difficultés, La Piscine poursuit sa mission de service public : l'apprentissage de la natation en milieu scolaire, priorité de l'Agglomération, est maintenu. L'accueil des classes est au maximum préservé et toute réduction du service préserverait d'abord les scolaires, pour lesquels l'enseignement de la natation est obligatoire.

Quelques créneaux associatifs ont été repositionnés dans le calendrier hebdomadaire afin de limiter les risques de perturbations pour les participants.

Les cours dispensés par l'Agglomération : report ou remboursement au choix

Les personnes inscrites aux cours encadrés par les maîtres-nageurs sauveteurs de l'Agglomération (natation, aquagym, aquamix, aquados, aquaphobie...) peuvent être concernées par l'annulation ponctuelle de certaines séances.

Pour les cours annulés, deux options sont proposées aux inscrits, selon leur préférence : report des séances en janvier 2027 ou remboursement pour celles et ceux qui ne souhaitent pas poursuivre l'activité au-delà du 31 décembre prochain.

Le choix peut être exprimé auprès des agents d'accueil de La Piscine, qui restent à la disposition des usagers pour tout complément d'information.

Le réflexe à adopter : je me renseigne avant de venir

Les fermetures inopinées ne concernant qu'un ou deux bassins à la fois, et celles-ci ne durant généralement pas plus de quelques heures, il est aujourd'hui difficile de maintenir une information fiable et à jour sur le site internet de l'Agglomération ou sur la fiche Google de l'établissement.

Afin d'éviter tout déplacement inutile, l'Agglomération invite donc les usagers à se renseigner avant de se rendre à La Piscine, en téléphonant en amont au 02 96 50 13 80. Les agents d'accueil pourront les renseigner sur l'état des différents bassins.

Une information régulière sera par ailleurs donnée aux usagers au fur et à mesure des avancées de ce dossier.

Contact presse : Olivier Vandeputte – Chargé de communication
02 96 50 59 31 – olivier.vandeputte@lamballe-terre-mer.bzh